

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE PUY-SAINT-MARTIN

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-et-un juillet, le Conseil Municipal de la Commune de PUY-SAINT-MARTIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sur la convocation de Monsieur Anthony CÉLÉRIEN, Maire.

PRÉSENTS : Samuel BEDOUIN, Sébastien BRET, Anthony CÉLÉRIEN, Claude COSTECHAREYRE, Xavier DU GARREAU DE LA MÉCHÉNIÉ, David LAMANDE, Irène MAURIN, Michel PÉPIN, Denis PERRIN, Michel THIVOLLE

ABSENTS EXCUSÉS : Odile ASSELINEAU (pouvoir à Michel PÉPIN), Barbara BRÉHÉRET (pouvoir à Denis PERRIN), Patrick CISTERNE (pouvoir à Sébastien BRET), Michel DASPE (pouvoir à Irène MAURIN), François VILLIEN (pouvoir à Anthony CÉLÉRIEN)

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Xavier DU GARREAU DE LA MÉCHÉNIÉ

Suite à des débordements divers subis lors des dernières locations des salles communales, il a été décidé de ne plus les louer aux privés en provenance de l'extérieur de la commune.

Il convient alors de mettre à jour les tarifs de location en parallèle du règlement.

TARIF DE LA LOCATION	ESPACE CLEMENT (Max 100 personnes) Caution : 300 €	SALLE DES FETES (Max 150 personnes) Caution : 300 €
Privé Puy-Saint-Martinois (week-end)	50 €	250 €
Privé à but lucratif (journée)	150 €	400 €
Privé à but lucratif (1 heure hebdomadaire)	100 € (par mois)	100 € (par mois)
Association locale	0 €	0 €
Association extérieure (usage ponctuel en semaine, du lundi au jeudi de 14 h à 22 h)	50 €	50 €
Association extérieure (1 heure hebdomadaire)	50 € (par mois)	50 € (par mois)
Location de la vaisselle	-	35 €
Article de vaisselle cassé	-	2 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **DE VALIDER** la mise à jour des tarifs proposés ci-dessus.

Fait à Puy-Saint-Martin, le 25 juillet 2022

Extrait certifié conforme

M. Anthony CÉLÉRIEN, Maire

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte après formalités de publication et/ou de notification et de transmission à la Préfecture de la Drôme.

Envoyé en préfecture le 05/08/2022

Reçu en préfecture le 05/08/2022

Affiché le

SLOW

ID : 026-212602585-20220721-40_2022-DE

